

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR09.34PR
concernant**

**une demande de crédit d'investissement de Fr. 153'000.-- pour la participation
du Service des énergies à l'extension de son réseau de distribution de gaz sur le
territoire de la Commune de Valeyres-sous-Montagny.**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 17 août 2009, elle était composée de Mesdames et Messieurs Valérie Jaggi-Wepf, Laurence Balet, Chantal Guibert, Josy Tessa, Jean-David Chapuis, Jean-Marc Cousin, Ganaseelan Subramaniam, Jean-Louis Vial et Yvan Gindroz rapporteur au pied levé.

La délégation municipale était composée de Monsieur le municipal Cédric Pillonel et de Monsieur Guillaume. Nous les remercions pour leurs explications et leurs réponses claires à nos questions.

Les SEY, en collaboration avec la Municipalité, ont décidé de faciliter le développement du réseau de gaz en direction des communes voisines. Ce projet va dans le même sens qu'AggloY.

Les avantages du gaz (économie d'électricité et de mazout) ne sont plus à démontrer.

La convention stipule le partage des tâches et des responsabilités comme suit : la commune de Valeyres-sous-Montagny prend en charge les travaux de fouille (génie civil) et notre commune se charge de l'installation du réseau (conduites) et de son entretien, de la distribution du gaz, de la facturation et de l'encaissement total des montants facturés.

Etant donné que des quartiers vont se développer à Valeyres-sous-Montagny, la consommation de gaz va augmenter, ce développement du réseau tombe à point nommé !

Les travaux ont déjà commencé car les collecteurs d'eau ont dû être remplacés par de nouvelles installations (séparations des eaux, réseau électrique, etc.) et la pose des conduites pourrait être effectuée en parallèle cet automne.

Incidence financière

Le montant demandé est de Fr. 153'000.-, les charges annuelles s'élèveront à Fr. 10'800.- et comprendront les frais d'intérêts variables du capital investi, Fr. 2'600.-, l'amortissement, Fr. 5'100.- et les frais d'entretien, Fr. 3'100.-.

Conclusions

La Commission estime l'opération bien fondée et vous invite à l'unanimité à voter le préavis comme présenté.

La Commission s'est posé la question s'il ne fallait pas laisser plus de liberté aux SEY et à la Municipalité pour accorder des crédits de ce genre sans passer par le Conseil communal, selon une limite financière à établir.

Yvan Gindroz

